

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES

30 JUIN 2026 ET 2025

Exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant 1
États consolidés de la situation financière 5
États consolidés de la perte nette et du résultat global 6
États consolidés des variations des capitaux propres 7
États consolidés des flux de trésorerie 8
Notes afférentes aux états financiers consolidés 9

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux actionnaires de
Mines Abcourt Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Mines Abcourt Inc. (ci-après « la Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2026 et 2025 et les états consolidés de la perte nette et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 juin 2026 et 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 21 octobre 2026

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A127023

	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
		$	$
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Trésorerie		**1 583 023**	2 578 587
Débiteurs	6	**2 094 049**	439 272
Stocks	7	**6 878 726**	733 080
Crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédits de droits miniers à recevoir		**11 105 972**	2 874 070
Frais payés d'avance et frais reportés		**4 078 596**	4 159 512
		25 740 366	10 784 521
ACTIF NON COURANT			
Dépôt		**210 000**	211 683
Dépôts pour la restauration	13	**6 457 424**	2 024 708
Immobilisations corporelles	9	**19 819 829**	8 387 241
		26 487 253	10 623 632
		52 227 619	21 408 153
PASSIF			
PASSIF COURANT			
Créditeurs et charges à payer	10	**13 009 739**	7 471 718
Partie courante de l'obligation découlant d'un contrat de location	11	**213 628**	18 237
Partie courante de la dette à long terme	12	**4 440 625**	–
Autres passifs		**563 561**	341 841
		18 227 553	7 831,796
PASSIF NON COURANT			
Obligation découlant d'un contrat de location	11	**53 481**	13 257
Dette à long terme	12	**32 623 799**	2 250 342
Bons de souscription	12	**2 067 150**	–
Provisions liées à la restauration des sites miniers	13	**13 183 711**	11 912 292
		66 155 694	22 007 687
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS			
Capital social	14	**85 117 161**	73 770 396
Bons de souscription		**10 183 998**	6 230 572
Composante capitaux propres de la débenture convertible	12	**–**	585 844
Surplus d'apport		**9 145 877**	8 295 499
Déficit		**(118 375 111)**	(89 481 845)
		(13 928 075)	(599 534)
		52 227 619	21 408 153

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom de conseil d'administration:

'Pascal Hamelin', Administrateur *'Noureddine Mokaddem'*, Administrateur

	NOTES	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2026	2025
		$	$
Revenus		**16 636 672**	–
Coûts des ventes		**42 387 818**	–
Crédits d'impôt relatifs aux ressources		**(6 013 329)**	–
Perte liée aux opérations minières		**(19 737 817)**	–
Charges			
Administration	16	**4 373 409**	3 657 276
Charges d'entretien et maintenance		**353 138**	3 350 461
Charges de prospection et d'évaluation	16	**2 590 012**	8 322 676
Gain sur la disposition de biens et d'actifs		**(382 789)**	–
Perte d'exploitation		**(26 671 587)**	(15 330 413)
Autres éléments			
Produits financiers		**(329 806)**	(101 889)
Variation de la juste valeur des bons de souscription		**(1 667 474)**	–
Variation de la juste valeur des placements	8	**–**	855 118
Charges financières	16	**5 856 242**	(50 954)
Variation des estimations des provisions pour la restauration des sites miniers	13	**394 108**	–
Perte de change		**1 230 820**	–
Perte avant impôts sur le résultat et impôts miniers		**(32 155 477)**	(16 032 688)
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés	16	**(4 052 210)**	(1 611 673)
Perte nette et total du résultat global		**(28 103 267)**	(14 421 015)
Perte nette de base et diluée par action		**(0,03)**	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base et dilué)		**1 115 201 828**	793 947 286

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

	Notes	Capital social	Bons de souscription	Composante capitaux propres de la débenture convertible	Surplus d'apport	Déficit	Total
		$	$	$	$	$	$
SOLDE AU 30 JUIN 2024		**57 551 585**	**2 623 249**	**–**	**7 650 641**	**(74 109 611)**	**(6 284 136)**
FINANCEMENT PAR CAPITAUX PROPRES							
Émission d'unités	14	8 018 146	3 097 746	–	–	–	**11 115 892**
Émission d'actions accréditives	14	4 687 748	–	–	–	–	**4 687 748**
Émission d'actions en règlement de créditeurs	14	364 732	135 268	–	–	–	**500 000**
Émission d'actions à titre d'avances sur contrats	14	2 409 114	890 886	–	–	–	**3 300 000**
Exercice de bons de souscription	15	648 020	(148 020)	–	–	–	**500 000**
Bons de souscription expirés	15	–	(368 557)	–	368 557	–	**–**
Frais d'émission d'actions		91 051	–	–	115 383	(951 219)	**(744 785)**
DÉBENTURE CONVERTIBLE	12	–	–	585 844	–	–	**585 844**
OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS							
Charges de l'exercice	15	–	–	–	160 918	–	**160 918**
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE		–	–	–	–	(14 421 015)	**(14 421 015)**
SOLDE AU 30 JUIN 2025		**73 770 396**	**6 230 572**	**585 844**	**8 295 499**	**(89 481 845)**	**(599 534)**
FINANCEMENT PAR CAPITAUX PROPRES							
Émission d'unités	14	**3 718 838**	**1 281 162**	**–**	**–**	**–**	**5 000 000**
Émission d'unités accréditives	14	**2 916 675**	**1 004 764**	**–**	**–**	**–**	**3 921 439**
Émission de bons de souscription	12	**–**	**2 152 712**	**–**	**–**	**–**	**2 152 712**
Exercice de bons de souscription	15	**1 176 586**	**(231 852)**	**–**	**–**	**–**	**944 734**
Bons de souscription expirés	15	**–**	**(253 360)**	**–**	**253 360**	**–**	**–**
Exercice d'options d'achat d'actions	15	**627 345**	**–**	**–**	**(150 881)**	**–**	**476 464**
Frais d'émission d'actions		**–**	**–**	**–**	**92 882**	**(789 999)**	**(697 117)**
Conversion de la débenture convertible	12	**2 907 321**	**–**	**(585 844)**	**–**	**–**	**2 321 477**
OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS							
Charges de l'exercice	15	**–**	**–**	**–**	**655 017**	**–**	**655 017**
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE		**–**	**–**	**–**	**–**	**(28 103 267)**	**(28 103 267)**
SOLDE AU 30 JUIN 2026		**85 117 161**	**10 183 998**	**–**	**9 145 877**	**(118 375 111)**	**(13 928 075)**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

	NOTES	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2026	2025
		$	$
Activités d'exploitation			
Perte nette		**(28 103 267)**	(14 421 015)
Ajustements hors caisse pour:			
Variation de la juste valeur des placements	8	**–**	855 118
Amortissement	9	**426 957**	192 431
Perte de change non réalisée	12	**1 565 928**	–
Variation de la juste valeur des bons de souscription		**(1 667 474)**	–
Gain sur disposition d'une propriété		**(382 789)**	(1 500 000)
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés		**(856 841)**	(1 561 389)
Ajustement de la provision pour restauration des actifs miniers dépréciés	13	**394 108**	–
Charge de désactualisation	13	**397 311**	353 117
Charge d'intérêts sur l'obligation découlant d'un contrat de location	11	**26 969**	2 295
Charge de désactualisation de la dette à long terme	12	**1 412 227**	–
Rémunération fondée sur des actions	15	**655 017**	160 918
Variation des éléments du fonds de roulement	5	**(10 968 828)**	(1 613 823)
		(37 100 682)	(17 532 348)
Activités de financement			
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location	11	**(184 138)**	(19 521)
Remboursement de la dette à long terme	12	**(1 040 000)**	(1 266 667)
Dette à long terme	12	**42 217 950**	3 000 000
Frais d'émission de la dette	12	**(984 964)**	–
Émission d'actions et d'unités	14	**10 000 000**	18 043 056
Exercice de bons de souscription et d'options		**1 421 198**	–
Frais d'émission d'actions et d'unités		**(697 117)**	(636 454)
		50 732 929	19 120 414
Activités d'investissement			
Disposition de placements	8	**–**	644 882
Dépôt pour la restauration	13	**(4 431 033)**	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	**(10 196 778)**	(412 114)
		(14 627 811)	232 768
Variation de la trésorerie		**(995 564)**	1 820 834
Trésorerie au début de l'exercice		**2 578 587**	757 753
Trésorerie à la fin de l'exercice		**1 583 023**	2 578 587

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mines Abcourt Inc. (collectivement avec sa filiale, la « Société ») a été constituée en personne morale par lettres patentes de fusion en janvier 1971 et a continué son existence en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec en mars 1981. Le 14 février 2011, la Société a été continuée automatiquement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) par suite de l'entrée en vigueur de cette loi. La Société est engagée dans l'acquisition, la prospection et l'évaluation, le développement ainsi que de l'exploitation de propriétés minières au Canada, principalement aurifères. Ses actions se négocient à la Bourse de croissance TSX sous le symbole ABI, à la Bourse de Berlin sous le symbole AML-BE et à la Bourse de Francfort sous le symbole AML-FF. Le siège social de la Société est situé au 475 Avenue de l'Église, Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 1Y0.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 21 octobre 2026.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses obligations dans le cours normal de ses activités.

La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit qu'elle soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement soient accessibles à des conditions acceptables pour la Société. La Société n'a pas encore achevé le développement de la mine Géant Dormant ni atteint le stade de la production commerciale et de la rentabilité de cette mine. De plus, elle n'a pas encore déterminé si d'autres propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées de façon économique. La recouvrabilité du coût des propriétés minières dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire à l'exploration et au développement de ces propriétés et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des propriétés. Au 30 juin 2026, la Société a un déficit de 118 375 111 $ (89 481 845 $ au 30 juin 2025), une trésorerie de 1 583 023 $ (2 578 587 $ au 30 juin 2025) et un fonds de roulement de 7 512 813 $ (2 952 725 $ au 30 juin 2025). Ces incertitudes significatives jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES

Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés, plusieurs nouvelles interprétations, normes et modifications de normes existantes avaient été publiées par l'IASB mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories;
- une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction;
- une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraîne aussi des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS, dont à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.

IFRS 18 entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement, avec des dispositions transitoires particulières.

La Société travaille actuellement à déterminer tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers consolidés et les notes aux états financiers consolidés.

Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié les Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (les « modifications »). Les modifications comprennent :

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et l'introduction d'un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit le faire pour tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.
- Des indications supplémentaires sur la manière dont une entité doit évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont conformes à un accord de prêt de base. Ces indications visent à aider une entité à appliquer les exigences relatives à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers comportant des caractéristiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES (SUITE)

Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7) (suite)

Des clarifications sur ce qui constitue des caractéristiques sans recours et sur les caractéristiques des instruments liés contractuellement.

Des exigences supplémentaires en matière de divulgation pour les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG) et l'introduction d'exigences de divulgation sur les modalités contractuelles qui pourraient modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels à la survenance (ou à la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux variations des risques et des coûts d'un prêt de base.

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles de présentation de l'information financière débutant 1er janvier 2026, une application anticipée étant permise. Si une entité choisit d'appliquer ces modifications à une période antérieure, elle est tenue soit :

- d'appliquer toutes les modifications en même temps et de communiquer ce fait; ou
- d'appliquer uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers pour cette période antérieure et de communiquer ce fait.

Les modifications doivent être appliquées rétrospectivement, conformément à IAS 8, sous réserve de certaines exceptions particulières.

La Société travaille actuellement à déterminer tous les impacts que ces modifications pourraient avoir sur les états financiers consolidés de la Société.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de Mines Abcourt Inc. ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financières publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité ») en vigueur en date du 30 juin 2026. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025 comprennent les comptes de la Société et de sa filiale Pershimex.

Une filiale est une entité sur laquelle la Société exerce un contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur celle-ci, lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de sa participation à l'entité et qu'elle peut influer sur ces rendements.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse. Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Principes de consolidation (suite)

En date du 30 juin 2026, Pershimex, filiale en propriété exclusive de la Société, a été dissoute. Par conséquent, les activités de Pershimex sont incluses dans les états financiers consolidés pour l'ensemble de l'exercice terminé le 30 juin 2026, jusqu'à la date de prise d'effet de la dissolution, à laquelle ses actifs et passifs restants ont été liquidés.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation et la monnaie de l'ensemble des opérations de la Société est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en devises canadiennes, ce qui correspond à la devise fonctionnelle. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À chaque arrêté des comptes, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture. Les écarts de change découlant des opérations sont inscrits dans l'état consolidé des résultats de la période. Les écarts de change liés à des activités d'exploitation sont enregistrés dans les résultats de la période; les écarts de change liés à des activités de financement sont comptabilisés en résultat ou en capitaux propres.

Crédit d'impôt relatif aux ressources et aide gouvernementale

La Société a droit à un crédit d'impôt relatif aux ressources sur les dépenses de prospection et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Ces montants sont comptabilisés en fonction des estimations de la direction et si la Société est raisonnablement assurée qu'ils seront encaissés. Le crédit d'impôt relatif aux ressources pour 2025 et 2026 et le crédit de droits miniers pour 2025 sont comptabilisés en réduction des dépenses de prospection et d'évaluation dans l'état consolidé du résultat global. Le crédit de droits miniers pour 2026 est comptabilisé en réduction des impôts miniers dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

Stocks

Les stocks comprennent les inventaires d'or et d'argent (lingots d'or et d'argent et or en circuit), les stocks de minerai et les fournitures. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des inventaires d'or et d'argent et des stocks de minerai est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, fondé sur la capacité normale de production. Le coût des inventaires d'or et d'argent et des stocks de minerai comprend les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût comprend les coûts directs des matériaux et de la main-d'œuvre directement liés aux activités d'extraction et de traitement ainsi qu'au processus de production, de même que les frais généraux directement attribuables. Le coût des fournitures minières est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de production et de vente applicables.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Constatation des revenus

Les revenus comprennent la vente d'or et d'argent et les autres revenus. Les revenus de la vente d'or et d'argent raffinés sont comptabilisés lorsque le contrôle de l'or et l'argent est transféré au client. Le contrôle est transféré lorsqu'il y a un engagement irrévocable de vendre l'or et l'argent au client a un prix déterminé et que la Société a remis des instructions irrévocables de livrer l'or et l'argent raffiné au client. Après la remise de ces instructions, le client a le contrôle sur le produit et la Société n'a plus d'obligations non réalisées qui peuvent affecter l'acceptation du produit. Le paiement est dû et généralement reçu en date de règlement.

Les revenus d'usinage sont constatés lorsque le service de transformation du minerai est effectué par la Société, qu'il est accepté par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ainsi, les obligations de performance sont honorées au moment où les services d'usinage sont réalisés. À ce moment précis, la Société transfère physiquement les produits d'usinage et la Société transfère les risques et les avantages importants liés aux métaux aux clients.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'exploration sur des endroits spécifiques sont comptabilisés comme dépense.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en charges à l'état des résultats jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Le poste « Dépenses de prospection et d'évaluation » comprend les charges et les crédits d'impôt à l'exploration directement attribuables à la recherche et l'analyse de données d'exploration existantes, la réalisation d'études géologiques, de forages d'exploration et d'échantillonnage, l'examen et les tests de méthodes d'extraction et de traitement et la compilation d'études de préfaisabilité et de faisabilité. Les charges de prospection concernent les activités initiales de recherche de gisements. Les charges d'évaluation de projets consistent en une évaluation détaillée des gisements ou autres projets déjà identifiés comme démontrant un potentiel géologique. Le poste comprend également le produit de la disposition de redevances sur les propriétés déduction faite des coûts rattachés à la vente de la redevance.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts sont alors capitalisés et classés à titre d'actif minier en développement dans les immobilisations corporelles. La capitalisation des dépenses débute lorsque la direction et le conseil d'administration ont déterminé qu'un projet démontre un potentiel de développement et qu'une analyse économique, qui sera présentée et approuvée formellement par le conseil d'administration, démontre une viabilité commerciale et des avantages économiques futurs probables.

Bien que la direction ait engagé une personne qualifiée pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient un intérêt financier conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujetti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation. Il n'y a aucune indication à ce jour que ces situations puissent exister.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Dépréciation des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût initial inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou la construction de l'actif, tout coût directement lié au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour assurer son exploitation de la manière prévue par la direction et l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur de l'actif ou reconnus comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est plus probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

Coûts de développement

Les coûts associés aux activités de développement sont comptabilisés en charges dans le coût des ventes, à moins qu'il puisse être démontré que l'activité de développement améliore l'accès à des quantités supplémentaires de minerai qui seront extraites au cours de périodes futures, auquel cas les coûts de développement sont capitalisés à titre d'actifs miniers en développement dans les immobilisations corporelles.

Actifs miniers en développement

Les coûts engagés à l'égard des propriétés identifiées comme ayant une faisabilité technique et une viabilité commerciale ne sont pas amortis. Les coûts incluent toutes les dépenses pour développer la propriété jusqu'à la production commerciale. Lorsque la production commerciale est atteinte, les coûts sont transférés dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles de la mine en production.

Amortissement des sites miniers en production

Les immobilisations corporelles des sites miniers en production sont amorties selon la méthode des unités de production afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée, à l'exception des immobilisations dont la durée d'utilité est plus courte que la durée de vie de la mine, auquel cas elles sont amorties selon le mode linéaire et/ou dégressif. Le calcul de l'amortissement prend également en considération les coûts futurs de développement et d'équipement nécessaires pour accéder à ces ressources. Le taux d'amortissement de l'usine de traitement de la mine Géant Dormant est calculé en fonction de la capacité du bassin de résidus miniers.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement – autres immobilisations corporelles

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de la durée d'utilité estimative de l'actif selon le mode linéaire et/ou dégressif et selon les taux indiqués ci-après :

Équipement roulant	Linéaire 20 % et solde dégressif 30 %
Bâtiments	Linéaire 33 %
Mobilier et équipement de production	Solde dégressif 20 %
Équipement informatique	Linéaire 30 %
Équipement	Linéaire 10 % – 20 %

La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles, la capacité du bassin de résidus miniers et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture de l'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Au moment d'une cession ou d'un abandon, la valeur comptable des immobilisations corporelles est décomptabilisée et tous les profits ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net.

Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie suivante :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement dépend à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges et les produits financiers.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN. De plus, peu importe le modèle économique que suit l'entité, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont comptabilisés à la JVRN. La catégorie comprend également un placement dans des instruments de capitaux propres et l'option de remboursement anticipé incorporée à la facilité de crédit de Nebari.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'événements générateurs de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Débiteurs et autres débiteurs

La Société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les débiteurs. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La Société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

La Société évalue la dépréciation des débiteurs sur une base collective puisqu'ils partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit étant donné qu'ils ont été regroupés selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où ils sont en souffrance.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les créditeurs, les charges à payer (à l'exception des salaires et vacances à payer et des sommes dues aux gouvernements), la dette à long terme ainsi que certains bons de souscription.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains bons de souscription comptabilisés comme des passifs sont évalués à la juste valeur à chaque date du bilan au moyen d'un modèle d'évaluation binomial, les gains ou les pertes étant comptabilisés en résultat net.

Toutes les dépenses liées aux passifs financiers sont reconnues dans les produits et charges financières.

Évaluation des bons de souscription

Les bons de souscription d'actions ordinaires qui ne satisfont pas au critère « montant fixe contre nombre fixe » pour être classés comme instruments de capitaux propres en raison de leur caractéristique d'exercice sans décaissement sont classés en passifs. Les bons de souscription sont évalués à la juste valeur à l'aide d'un modèle d'évaluation binomial.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées s'il existe des obligations actuelles, résultant d'un événement passé, et dont l'extinction se traduira probablement par une sortie de ressources économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Provisions et passifs éventuels (suite)

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Provisions liées à la restauration de sites miniers

La Société doit se conformer aux lois et règlements environnementaux promulgués par les autorités fédérales et provinciales. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Afin de tenir compte des mouvements de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations découlant des plans de fermeture acceptables en matière de protection de l'environnement (tels le démantèlement et la démolition d'infrastructures, le retrait des matières résiduelles et la remise en état des lieux), des provisions sont enregistrées dans l'exercice financier où l'obligation actuelle de restauration de sites miniers existe et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que l'obligation peut être estimée de manière fiable. Ces provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation des coûts futurs, basée sur les informations disponibles en date de l'état de la situation financière.

Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Lors de l'établissement de la provision, un actif correspondant est comptabilisé dans l'actif minier en question.

La provision est revue annuellement afin de refléter la variation des sorties estimées de ressources suite aux changements au niveau des obligations ou de la législation, la variation du taux d'actualisation courant fondée sur le marché ou l'augmentation qui reflète le passage du temps. La désactualisation du passif à sa juste valeur en raison de l'écoulement du temps est imputée aux résultats, tandis que les changements découlant des révisions apportées à la date ou au montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisés à titre de composante de la valeur comptable de l'actif à long terme connexe. Les frais liés à la restauration de sites miniers sont comptabilisés en réduction de la provision lorsqu'ils sont engagés (voir note 13).

Rémunération fondée sur des actions

La Société gère un régime de rémunération fondée sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par ce membre du personnel ou un tiers fournissant des services similaires aux membres du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Rémunération fondée sur des actions (suite)

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription et des options émis à des courtiers et des intermédiaires) sont ultimement comptabilisés en résultat selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les bons de souscription et les options émis à des courtiers et des intermédiaires sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options d'achat d'actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Débenture convertible

Les instruments financiers composés émis par la Société comprennent des débentures convertibles en actions ordinaires au gré du porteur, lorsque le nombre d'actions à émettre est fixe et ne varie pas en fonction des variations de juste valeur.

La composante passif des instruments financiers composés est initialement comptabilisée à la juste valeur d'un passif similaire ne comportant pas d'option de conversion en actions. La composante capitaux propres est initialement comptabilisée à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée.

Les intérêts liés au passif financier sont comptabilisés en résultat. Lors de la conversion, le passif financier est reclassé en capitaux propres et aucun gain ni perte n'est comptabilisé.

Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée aux postes de surplus d'apport et de bons de souscription.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Actions accréditives et unités

La Société considère que l'émission d'actions accréditives constitue, en substance, une émission d'actions ordinaires et une vente de déductions fiscales au bénéfice des investisseurs. Le produit reçu des placements d'actions accréditives est réparti entre le capital-actions, les bons de souscription, le cas échéant, et les autres passifs selon la méthode résiduelle. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état consolidé de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente des déductions fiscales est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables résultant de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état consolidé de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges liées aux options d'achat d'actions jusqu'à l'exercice de ces options et les charges liées aux bons de souscription expirés. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital social.

Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces bons. Lorsque les bons de souscription sont exercés, leur valeur correspondante est transférée dans le capital social alors que lorsqu'ils expirent, leur valeur est transférée dans le surplus d'apport.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices précédents moins les frais d'émission, net de tout avantage d'impôts sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie « B » de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie « B » de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie « B » en circulation, des effets de toutes les actions de catégorie « B » potentielles dilutives qui incluent les débentures convertibles, les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Il faut considérer que les actions de catégorie « B » potentielles dilutives ont été converties en actions de catégorie « B » au prix moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions de catégorie « B » potentielles si elle est ultérieure.

Les informations sur les options d'achat d'actions et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sont présentées à la note 15, et celles sur la débenture convertible, à la note 12. En 2026 et 2025, aucune option, aucun bon de souscription ni aucune débenture n'a été pris en compte étant donné leur effet antidilutif sur le résultat par action.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Impôts sur le résultat et impôts différés

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt exigible et à l'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres. La charge d'impôt inclut également l'impôt minier.

L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable en utilisant les taux d'imposition et les règlementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouvrés ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Informations sectorielles

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il y a qu'un seul secteur, soit l'acquisition, la prospection et l'évaluation et le développement de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influencent l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

a) Dépréciation des immobilisations corporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation approprié. Aucune dévaluation en 2026 et 2025.

b) Évaluation du crédit d'impôt relatif aux ressources et du crédit de droits miniers

Les crédits d'impôt relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la règlementation fiscale, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement. En 2026, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt relatif aux ressources ainsi qu'un crédit de droit remboursable pour perte au montant total de 8 937 353 $ (2 874 070 $ en 2025).

Le calcul de ces crédits implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt relatifs aux ressources et aux crédits de droits miniers, aux dépenses de prospection et d'évaluation et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et ses flux de trésorerie.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)

c) Provisions liées à la restauration de sites miniers

La Société évalue annuellement ses provisions liées à la restauration de sites miniers. D'importantes estimations et hypothèses sont faites pour déterminer ces obligations puisque plusieurs facteurs ont une incidence sur le montant qui sera finalement payable. Ces facteurs incluent des estimations sur l'étendue et le coût des activités de restauration, les changements législatifs, les impacts environnementaux connus, l'efficacité des mesures de réparation et de restauration et les changements du taux d'actualisation. Ces incertitudes peuvent entraîner des écarts entre les charges réelles et les montants provisionnés.

d) Juste valeur de la débenture convertible et de la facilité de crédit de Nebari

La détermination de la juste valeur des composantes de la débenture convertible (les composantes dette et capitaux propres) implique la méthode des flux de trésorerie actualisés. L'évaluation de la débenture convertible nécessite la prise en compte d'hypothèses hautement subjectives qui peuvent affecter significativement l'estimation de la juste valeur. L'évaluation de la débenture convertible et de la facilité de crédit de Nebari est subjective et peut avoir une incidence significative sur les résultats.

e) Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur d'une option d'achat d'actions octroyée aux membres du personnel est établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes qui prend en compte le prix d'exercice et la durée prévue de l'option, le cours actuel de l'action sous-jacente, sa volatilité prévue, les dividendes prévus sur l'action et le taux courant d'intérêt sans risque pour la durée prévue de l'option. Les données d'entrées pour le calcul de la juste valeur comportent des estimations visant à aboutir à une approximation qui serait probablement reflétée dans un cours ou dans un prix d'échange négocié de l'option. Au cours de l'exercice, un montant de 655 017 $ (160 918 $ en 2025) a été comptabilisé à titre de rémunération fondée sur des actions suivant l'octroi de 21 600 000 options d'achat d'actions (6 500 000 options d'achat d'actions en 2025).

f) Juste valeur des dérivés incorporés et des bons de souscription classés en passifs

La direction a utilisé des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur de ses dérivés incorporés et des bons de souscription classés en passifs. Cela implique l'élaboration d'estimations et d'hypothèses qui sont cohérentes avec la manière dont les acteurs du marché évalueraient l'instrument. La direction fonde ses hypothèses autant que possible sur des données observables, mais celles-ci ne sont pas toujours disponibles. Dans ce cas, la direction utilise les meilleures informations disponibles. Les principales hypothèses (taux d'actualisation, probabilité de remboursement anticipé, etc.) sont présentées à la note 12.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

a) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour le développement de ses propriétés et les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances (voir la note 2).

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables (suite)

b) Début de la phase de développement

La Société évalue le potentiel de chaque projet pour déterminer le moment où il devrait progresser à partir de la phase d'exploration et d'évaluation à la phase de développement. La faisabilité technique et la viabilité commerciale seront considérées comme atteintes lorsque la Société aura rempli les conditions suivantes :

- Obtention d'une étude démontrant la pré-faisabilité ou la faisabilité technique et la viabilité commerciale
- Décision de la Société sur cette base d'aller en phase de développement
- Obtention des permis requis
- Obtenir le financement nécessaire pour procéder au plan de développement

Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement basé sur ces critères et, une fois approuvé par le conseil d'administration, le projet entre dans la phase de développement. Au 30 juin 2026, le projet Géant Dormant est classé en phase de développement.

La détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de la mine Géant Dormant nécessite un jugement. La Société a réalisé une analyse interne avec plusieurs experts externes. Les résultats des études d'optimisation et des évaluations techniques menées pour atténuer les risques du projet, tout en conservant tous les permis nécessaires, ont conclu que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ont été atteintes à compter du 3 juillet 2025. Par conséquent, à compter du 3 juillet 2025, la Société a commencé à capitaliser les coûts liés au développement de la mine Géant Dormant, mais plusieurs coûts liés à la maintenance sont toujours comptabilisés dans l'état des résultats, car ils ne répondent pas aux critères de capitalisation. L'amortissement des coûts capitalisés débutera à la phase de production commerciale.

c) Début de la production commerciale

La détermination du moment où les immobilisations corporelles sont dans l'emplacement et l'état nécessaires pour pouvoir être exploitées de la manière prévue par la direction (production commerciale) relève du jugement. Selon les faits et circonstances spécifiques, les facteurs suivants peuvent indiquer que la production commerciale a commencé :

- L'achèvement de toutes les dépenses d'investissement importantes nécessaires pour mettre la mine dans l'état nécessaire pour pouvoir opérer de la manière prévue par la direction;
- La capacité de produire du métal sous une forme commercialisable (conforme aux spécifications);
- L'usine a atteint un pourcentage prédéterminé de sa capacité nominale et les taux de récupération des minéraux sont près des niveaux de production attendus;
- L'achèvement d'une période raisonnable d'essais de la mine, de l'usine et des équipements connexes; et
- La capacité de maintenir une production continue de minerai.

Au 30 juin 2026, la Société n'avait pas encore atteint le stade de la production commerciale.

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Variation nette des éléments du fonds de roulement :		
Débiteurs	**(1 654 777)**	(90 312)
Crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédits de droits miniers à recevoir	**(8 231 902)**	(2 407 478)
Stocks	**(6 145 646)**	479 413
Frais payés d'avance et frais reportés	**(271 094)**	(153 907)
Créditeurs et charges à payer	**5 334 591**	1 112 650
Produits différés	**–**	(38 641)
Impôts miniers à payer	**–**	(515 548)
	(10 968 828)	(1 613 823)

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Émission d'actions en règlement de créditeurs	**–**	500 000
Émission d'actions à titre d'avances sur contrats	**–**	3 300 000
Émission d'actions en règlement de frais d'émission	**–**	91 051
Frais d'émission impayés	**–**	203 764
Frais de financement reportés	**–**	352 010
Disposition de biens et d'actifs en règlement de créditeurs	**382 769**	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées	**789 983**	–

Aucun montant d'impôts miniers et d'impôts sur le résultat a été payé pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (515 548 $ en 2025).

6. DÉBITEURS

	30 JUIN 2026	**30 JUIN 2025**
	$	$
Taxes sur les produits de base	**1 990 166**	394 269
Autres débiteurs	**103 883**	45 003
	2 094 049	439 272

7. STOCKS

	30 JUIN 2026	**30 JUIN 2025**
	$	$
Inventaire d'or et d'argent	**5 335 548**	581 100
Fournitures minières	**1 543 178**	151 980
	6 878 726	733 080

En 2026, un montant total de 42 387 818 $ au titre des inventaires a été comptabilisé en charges dans le résultat net, au poste du coût des ventes.

8. PLACEMENTS

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Solde au début de l'exercice	–	–
Acquisition	–	1,500,000
Variation de la juste valeur	–	(855,118)
Disposition	–	(644,882)
Solde à la fin de l'exercice	–	–

La Société détenait des placements en titres de capitaux propres d'une autre société cotée à la Bourse des valeurs canadiennes ("CSE").

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	USINE DE TRAITEMENT ET AUTRES ÉQUIPEMENTS[A]	EXPLORATION – BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS[B]	ACTIF AU TITRE DE DROIT D'USAGE – ÉQUIPEMENT ROULANT	TOTAL
	$	$	$	$	$
COÛT					
Solde au 30 juin 2024	142 565	9 571 209	1 988 544	53 822	11 756 140
Additions	2 856	73 339	335 919	–	412 114
Ajustement de la provision pour restauration	–	(421 720)	(98 921)	–	(520 641)
Solde au 30 juin 2025	145 421	9 222 828	2 225 542	53 822	11 647 613
Additions	–	3 514 747	7 472 013	392 785	11 379 545
Ajustement de la provision pour restauration	–	480 000	–	–	480 000
Solde au 30 juin 2026	**145 421**	**13 217 575**	**9 697 555**	**446 607**	**23 507 158**
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Solde au 30 juin 2024	72 204	2 572 756	417 001	5 980	3 067 941
Amortissement	14 221	72 590	87 679	17 941	192 431
Solde au 30 juin 2025	86 425	2 645 346	504 680	23 921	3 260 372
Amortissement	7 425	46 956	354 635	17 941	426 957
Solde au 30 juin 2026	**93 850**	**2 692 302**	**859 315**	**41 862**	**3 687 329**
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Solde au 30 juin 2025	58 996	6 577 482	1 720 862	29 901	8 387 241
Solde au 30 juin 2026	**51 571**	**10 525 273**	**8 838 240**	**404 745**	**19 819 829**

(A) Les autres équipements comprennent les équipements de production, les équipements mobiles et le matériel informatique du site Géant Dormant.

(B) Comprend les actifs miniers en développement du site Géant Dormant.

Un amortissement de 7 425 $ est comptabilisé dans les charges d'administration et un amortissement de 419 532 $ dans le coût des ventes.

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Créditeurs	**9 674 039**	5 616 907
Redevances à payer	**500 417**	209 829
Salaires et vacances à payer	**2 228 345**	856 750
Sommes dues aux gouvernements	**606 938**	788 232
	13 009 739	7 471 718

11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Solde au début de l'exercice	**31 494**	48 720
Addition	**392 785**	–
Charge d'intérêts	**26 968**	2 295
Remboursement	**(184 138)**	(19 521)
Solde à la fin de l'exercice	**267 109**	31 494
Partie courante	**213 628**	18 237
Partie non courante	**53 481**	13 257

Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Moins d'un an	**231 258**	19 512
D'un à cinq ans	**54 375**	13 508
	285 633	33 020

12. DETTE À LONG TERME

	FACILITÉ DE CRÉDIT	DÉBENTURE SENIOR	DÉBENTURE CONVERTIBLE	AUTRES PRÊTS	TOTAL
	$	$	$	$	$
Solde au 30 juin 2024	–	–	–	1 266 667	1 266 667
Addition	–	–	3 000 000	–	3 000 000
Montant classé en capitaux propres	–	–	(749 658)	–	(749 658)
Remboursement	–	–	–	(1 266 667)	(1 266 667)
Solde au 30 juin 2025	–	–	2 250 342	–	2 250 342
Addition	**16 390 200**	**24 787 750**	**–**	**1 040 000**	**42 217 950**
Émission de bons de souscription	**(2 152 712)**	**(3 734 624)**	**–**	**–**	**(5 887 336)**
Frais d'émission de la dette à long terme	**(935 319)**	**(197 891)**	**–**	**–**	**(1 133 210)**
Remboursement	**–**	**–**	**–**	**(1 040 000)**	**(1 040 000)**
Conversion en actions	**–**	**–**	**(2 321 477)**	**–**	**(2 321 477)**
Perte de change	**727 906**	**838 022**	**–**	**–**	**1 565 928**
Charge de désactualisation	**804,491**	**536 601**	**71 135**	**–**	**1 412 227**
Solde au 30 juin 2026	**14 834 566**	**22 229 858**	**–**	**–**	**37 064 424**
Partie courante	**–**	**4 440 625**	**–**	**–**	**4 440 625**
Partie non courante	**14 834 566**	**17 789 233**	**–**	**–**	**32 623 799**

Débenture senior de Glencore

Le 30 janvier 2026, la Société a conclu une débenture senior (la « convention d'emprunt ») avec Glencore AG. La convention d'emprunt, d'un montant de 30 000 000 $ US, comprend une première tranche de 18 125 000 $ US (la « première tranche ») ainsi qu'une seconde tranche de 11 875 000 $ US, disponible entre décembre 2026 et janvier 2027, au gré de la Société (la « seconde tranche »). Les deux tranches viennent à échéance le 31 janvier 2031 et portent intérêt à un taux équivalent au taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) majoré de 2,5 % (6,18 % au 30 juin 2026), payable mensuellement à terme échu en dollars américains. La première tranche est remboursable par versements de 871 188 $ (625 000 $ US) de février 2027 à septembre 2028 et de mai 2030 à janvier 2031.

Concurremment à la convention d'emprunt, Abcourt et Glencore ont conclu un contrat d'achat de production aux termes duquel Glencore achètera 100 % de la production de doré en or et en argent de la mine Géant Dormant pour une durée minimale de six ans.

Abcourt et Glencore ont également conclu des ententes accordant à Glencore certains droits relatifs à l'achat de la production et au financement du projet Flordin-Cartwright ainsi que d'autres propriétés d'Abcourt.

Conformément aux modalités de la convention d'emprunt, la Société a conclu des ententes de sûreté avec Glencore afin d'inscrire une sûreté de deuxième rang de 200 000 000 $, sous réserve de certaines charges permises, sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs, de quelque nature que ce soit et situés où qu'ils soient, y compris les droits immobiliers, les droits miniers, les stocks et les équipements de la Société.

12. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Débenture senior de Glencore (suite)

Aux termes d'une convention relative aux droits des investisseurs conclue simultanément avec la convention d'emprunt, Abcourt a également accordé à Glencore le droit de participer à tout financement futur par capitaux propres de la Société selon des modalités équivalentes, le droit de maintenir sa participation en cas d'émission d'autres titres de capitaux propres de la Société, ainsi que certains autres droits usuels des investisseurs.

La Société a émis 68 905 000 bons de souscription non transférables à Glencore le 30 janvier 2026. Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,15 $ CA au cours des 36 premiers mois, puis à un prix d'exercice de 0,20 $ CA par bon de souscription pour le reste de la durée de 60 mois. À titre de contrepartie additionnelle pour la mise en place du prêt, la Société a engagé des frais de financement de 232 995 $, incluant des frais juridiques et des frais de dépôt, dont un montant de 197 891 $ a été présenté en réduction de la dette.

Comptabilisation initiale

Les bons de souscription d'actions ordinaires émis simultanément avec la débenture senior ne satisfont pas au critère du montant fixe contre un nombre fixe requis pour être classés comme instruments de capitaux propres en raison de la caractéristique d'exercice sans décaissement; ils sont donc classés comme passifs.

La Société a évalué la juste valeur initiale de 3 734 624 $ à l'aide d'un modèle d'évaluation binomial. Les bons de souscription comportent une structure de prix d'exercice variable (0,15 $ pour les années 1 à 3 et 0,20 $ pour les années 4 et 5).

Principales hypothèses

- Cours de l'action à la date d'octroi : 0,11 $
- Volatilité prévue : 72 %
- Taux sans risque : 2,93 %
- Durée de vie prévue : 5 ans

La valeur comptable de la débenture senior a été déterminée selon la méthode résiduelle, déduction faite de la juste valeur des bons de souscription et des frais de financement. Le taux d'intérêt effectif de la débenture senior est de 14,2 %.

Mesure ultérieure

Les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état de la perte nette et du résultat global. Au 30 juin 2026, la juste valeur s'élevait à 2 067 150 $.

La Société a évalué la juste valeur à l'aide d'un modèle d'évaluation de Monte-Carlo.

Principales hypothèses

- Cours de l'action : 0,07 $
- Volatilité prévue : 80 %
- Taux sans risque : 2,93 %
- Durée de vie prévue : 4,6 ans

12. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Facilité de crédit Nebari

Prêt initial

Le 3 juillet 2025, la Société a conclu une convention de prêt (la « convention de crédit ») pour une facilité de crédit à terme (la « facilité de crédit ») auprès de Nebari. La facilité de crédit de 8 000 000 $ US (la « tranche initiale ») vient à échéance le 3 juillet 2028 et porte intérêt à un taux équivalent au taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) majoré de 12 %, payable mensuellement à terme échu en dollars américains.

La Société a conclu des accords de sûreté avec le prêteur pour publier une sûreté de premier rang, sous réserve de certaines charges permises, sur l'universalité des biens mobiliers et immobiliers de la Société, présents et futurs, corporels et incorporels, de quelque nature que ce soit et où qu'ils soient situés, y compris les intérêts immobiliers, les droits miniers, l'inventaire et les équipements.

La facilité de crédit contient une clause de remboursement anticipé obligatoire en vertu de laquelle la Société doit verser certains montants provenant de la vente d'actifs donnés en garantie ainsi que des produits d'assurance (la « clause de remboursement anticipé obligatoire »). La facilité de crédit prévoit également une clause de remboursement anticipé facultatif permettant à la Société de rembourser une partie ou la totalité du solde impayé de la facilité de crédit, sous réserve d'un seuil de remboursement intégral de 25 % (collectivement, avec la clause de remboursement anticipé obligatoire, l' « option de remboursement anticipé incorporée »). La facilité de crédit est un instrument financier composé comprenant deux éléments : le prêt (un passif financier) et le dérivé incorporé scindé correspondant à l'option de remboursement anticipé incorporée.

Dans le cadre de la convention de crédit, la Société a émis 87 040 000 bons de souscription à Nebari, chaque bon de souscription donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,0625 $ par action ordinaire, pour une période se terminant le 3 juillet 2028. À titre de contrepartie supplémentaire pour la mise en place du prêt, la Société a versé à Nebari des frais d'arrangement de 120 000 $ US. La Société a également engagé d'autres frais de financement totalisant 629 866 $, incluant notamment des frais juridiques et des frais de dépôt.

1er amendement

Le 10 septembre 2025, la Société a conclu un premier amendement à l'entente (le « premier amendement ») avec Nebari afin d'augmenter de 2 000 000 $ US la facilité de crédit existante, selon les mêmes conditions que celles de la facilité de crédit. Dans le cadre du premier amendement, la Société a émis 14 905 298 bons de souscription à Nebari, chaque bon de souscription donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,093 $ par action ordinaire pour une période se terminant le 10 septembre 2028. À titre de contrepartie supplémentaire pour la mise en place du prêt, la Société a versé à Nebari des frais d'arrangement de 30 000 $ US. La Société a également engagé d'autres frais de financement de 29 777 $, incluant notamment des frais juridiques et des frais de dépôt.

12. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Facilité de crédit Nebari

2e amendement

Le 18 septembre 2025, la Société a conclu un deuxième amendement à l'entente (le « deuxième amendement ») avec Nebari afin d'augmenter de 2 000 000 $ US la facilité de crédit existante, selon les mêmes conditions que celles de la facilité de crédit. Dans le cadre du deuxième amendement, la Société a émis 14 395 259 bons de souscription à Nebari, chaque bon de souscription donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,096 $ par action ordinaire pour une période se terminant le 18 septembre 2028. À titre de contrepartie supplémentaire pour la mise en place du prêt, la Société a versé à Nebari des frais d'arrangement de 30 000 $ US. La Société a également engagé d'autres frais de financement de 29 821 $, incluant notamment des frais juridiques et des frais de dépôt.

Comptabilisation initiale

La valeur comptable initiale du passif financier a été déterminée en actualisant les paiements futurs estimés d'intérêts et de principal à un taux d'actualisation de 23,0 %. Les frais d'émission de 935 319 $ ont été portés en diminution de la dette.

La juste valeur initiale de l'option de remboursement anticipé incorporée a été estimée à néant.

La valeur comptable des bons de souscription émis conjointement avec la facilité de crédit a été établie selon l'approche de la valeur résiduelle, laquelle consiste à calculer la différence entre le montant en capital reçu de la facilité de crédit (12 000 000 $ US) et la juste valeur du prêt et de l'option de remboursement anticipé incorporée. La valeur des bons de souscription de 2 152 712 $, nette des frais de financement de 128 865 $, est comptabilisée dans les réserves de bons de souscription dans l'état de la situation financière.

Mesure ultérieure

La valeur comptable des prêts sera majorée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la facilité de crédit. Le taux d'intérêt effectif pour la tranche initiale, le premier amendement et le deuxième amendement est estimé respectivement à 26,78 %, 24,36 % et 24,42 %. Le taux SOFR majoré de 12 % représentait 15,68 % au 30 juin 2026.

L'option de remboursement anticipé incorporée est réévaluée à sa juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. Au 30 juin 2026, la juste valeur était de néant.

Les prêts sont remboursables à compter de juillet 2027 en douze versements de capital de 1 421 000 $ (1 000 000 $ US).

Débenture convertible

Conversion

Le 28 janvier 2026, un administrateur de la Société a choisi de convertir sa débenture convertible d'un montant de 3 000 000 $ à un prix de 0,05 $ par action ordinaire, pour un total de 60 000 000 d'actions ordinaires. À cette date, la valeur comptable nette de la débenture convertible s'élevait à 2 321 477 $, et la valeur comptable de la composante capitaux propres s'établissait à 585 844 $. Le total de ces montants, soit 2 907 321 $, a servi à déterminer la valeur de l'émission des 60 000 000 d'actions ordinaires.

12. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Débenture convertible (suite)

Mesure initiale

Le 26 juin 2025, la Société a émis une débenture convertible garantie avec un administrateur pour un montant de 3 millions de dollars, d'une durée de 48 mois, portant intérêt au taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) à terme sur trois mois plus 10 %.

Le capital de la débenture est convertible en un nombre fixe d'actions ordinaires de la Société à un prix de conversion de 0,05 $ par action au cours de la première année, et à un prix de conversion de 0,10 $ par action pour les années suivantes, et ce, à tout moment au gré du porteur. Tous les intérêts courus sur la débenture seront payables en trésorerie. La Société peut rembourser la débenture en tout temps avant la date d'échéance, sans pénalité.

La Société a conclu des accords de sûreté avec le prêteur pour émettre une sûreté de second rang, sous réserve de certaines charges permises, sur l'universalité des biens mobiliers et immobiliers de la Société, présents et futurs, corporels et incorporels, de quelque nature que ce soit et où qu'ils soient situés, y compris les intérêts immobiliers, les droits miniers, l'inventaire et les équipements.

Lors de la comptabilisation initiale, l'option de conversion de la débenture convertible a été jugée conforme à la définition d'un instrument de capitaux propres. Le produit reçu, soit 3 000 000 $, a d'abord été affecté à la composante passif financier de la débenture convertible, sur la base de sa juste valeur de 2 250 342 $, le montant résiduel de 749 658 $ étant affecté à la composante capitaux propres. Un impôt différé de 163 814 $ a été comptabilisé en réduction de la composante capitaux propres. Le taux implicite de la débenture est 27 %.

Investissement Québec

Le 11 août 2025, la Société a conclu des offres de prêt avec Investissement Québec totalisant 5 800 000 $ afin de financer des crédits d'impôt relatifs aux ressources. Le premier prêt d'un montant maximal de 1 300 000 $ pour les crédits d'impôt relatifs à l'exercice se terminant le 30 juin 2025, et un deuxième prêt d'un montant maximal de 4 500 000 $ pour les crédits d'impôt relatifs à l'exercice se terminant le 30 juin 2026. Les prêts portaient intérêt à un taux annuel égal au taux préférentiel majoré de 2,55 % et étaient remboursables à la première des éventualités suivantes : la réception des crédits d'impôt ou le 31 décembre 2026 dans le cas du prêt relatif à l'exercice se terminant le 30 juin 2025, et le 31 décembre 2027 dans le cas du prêt relatif à l'exercice se terminant le 30 juin 2026. Les prêts étaient garantis par une sûreté de premier rang sur les crédits d'impôt remboursables et une lettre de crédit de soutien irrévocable représentant un montant équivalent à 10 % des prêts.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, le montant utilisé de 1 040 000 $ au titre du prêt a été intégralement remboursé et tous les prêts ont été annulés.

Autres prêts

Les prêts ont été intégralement remboursés au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025.

Au 30 juin 2024, le solde de la dette à long terme était constitué de prêts autorisés pour un montant maximal de 3 000 000 $, portant intérêt à des taux fixes de 7,16 % et de 7,25 % et au taux préférentiel majoré de 1,5 % (7,95 %), garantis par une hypothèque de premier rang de 3 000 000 $ sur les équipements et les équipements mobiles de la mine Géant Dormant et de son usine de traitement, ainsi que par une hypothèque de 250 000 $ sur les débiteurs et les stocks et sur l'universalité des biens meubles.

13. PROVISIONS LIÉES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERS

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Solde au début de l'exercice	**11 912 292**	12 079 816
Révision des estimations	**874 108**	(520 641)
Charges de désactualisation	**397 311**	353 117
Solde à la fin de l'exercice	**13 183 711**	11 912 292

Les taux utilisés pour déterminer la valeur future sont de 2,50 % et de 2,79 % (2,68 % et 3,2 % au 30 juin 2025), tandis que les taux reflétant les appréciations actuelles du marché (ajustés pour tenir compte des risques spécifiques à ce passif) utilisés pour déterminer la valeur actualisée des provisions sont de 2,74 % et de 3,38 % (3,64 % et 2,69 % au 30 juin 2025). Le calendrier des paiements a été établi en tenant compte des ressources mesurées et indiquées, du niveau de production annuel estimé et de la durée de vie estimée de la mine.

Les estimations révisées découlent de la révision des calendriers des flux de trésorerie estimés à la suite de la mise à jour des ressources et de leur durée d'utilité estimée aux sites Elder et Géant Dormant. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a révisé les sorties de trésorerie prévues. Les estimations révisées ont été comptabilisées en résultat net pour la propriété Elder et dans les immobilisations corporelles pour la propriété Géant Dormant.

Le tableau suivant présente les mouvements de trésoreries estimés non actualisés découlant des coûts futurs de restauration utilisés dans le calcul des provisions liées à la restauration des sites miniers au 30 juin 2026 :

	MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PRÉVUS	DATE PRÉVUE DES SORTIES DE FONDS
	$	
Site Elder	**1 172 313**	2028
Site Géant Dormant	**17 410 958**	2035 - 2038
	18 583 271	

Le tableau suivant présente la répartition des provisions liées à la restauration des sites miniers :

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Site Elder	**1 107 906**	723 298
Site Géant Dormant	**12 075 805**	11 188 994
	13 183 711	11 912 292

Les dépôts pour la restauration se composent des éléments suivants :

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
	$	$
Dépôt à terme au taux préférentiel échéant en mars 2027 (3,95 %, échéant en décembre 2026 en 2025)	**6 432 716**	2 000 000
Dépôt au gouvernement du Québec	**24 708**	24 708
	6 457 424	2 024 708

13. PROVISIONS LIÉES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERS (SUITE)

Pour la mine Géant Dormant, le montant de la garantie financière exigée par le MRNF est de 12 212 697 $. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a effectué le dernier paiement de la garantie, soit 1 710 621 $. Pour la mine Elder, la garantie financière exigée par le MRNF est de 704 425 $. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a effectué le dernier paiement de la garantie, soit 51 713 $.

Au 30 juin 2026, des garanties financières totalisant 12 917 122 $ (12 212 697 $ pour la mine Géant Dormant et 704 425 $ pour la mine Elder) ont été fournies au MRNF sous forme de cautionnements émis par une compagnie d'assurance. En vertu de la convention de cautionnement, la compagnie d'assurance garantit au MRNF les coûts de restauration prévus dans les plans de restauration. Les cautionnements sont garantis par une lettre de crédit irrévocable d'un montant de 5 577 405 $ émise par une banque canadienne (2 000 000 $ au 30 juin 2025). Le montant de la lettre de crédit passera à 6 432 716 $ une fois les formalités administratives finalisées. Les cautionnements sont également garantis par une hypothèque de 6 432 716 $ sur la propriété Géant Dormant. La lettre de crédit est garantie par un dépôt à terme d'un montant équivalent.

14. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries dont les droits, privilèges, restrictions et conditions seront fixés par le conseil d'administration (aucune en circulation).

Nombre illimité d'actions subalternes de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote (aucune en circulation).

Nombre illimité d'actions de catégorie « B », sans valeur nominale, avec droit de vote.

Les mouvements dans le capital social de catégorie « B » de la Société se détaillent comme suit :

	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES	MONTANT
Solde au 30 juin 2024	583 213 160	57 551 585
Émissions d'actions ordinaires	239 350 166	8 018 146
Émission d'actions accréditives [(1)]	101 296 170	4 687 748
Émission d'actions en règlement de créditeurs	10 000 000	364 732
Émission d'actions à titre d'avances sur contrat	66 000 000	2 409 114
Exercice de bons de souscription	10 000 000	648 020
Frais d'émission d'actions	1 821 024	91 051
Solde au 30 juin 2025	1 011 680 520	73 770 396
Émission d'unités	**58 823 530**	**3 718 838**
Émission d'unités accréditives [(1)]	**41 666 666**	**2 916 675**
Conversion de la débenture convertible (note 12)	**60 000 000**	**2 907 321**
Exercice de bons de souscription	**15 160 672**	**1 176 586**
Exercice d'options d'achat d'actions	**6 317 333**	**627 345**
Solde au 30 juin 2026	**1 193 648 721**	**85 117 161**

[(1)] La valeur comptable des actions accréditives est présentée déduction faite du passif pour la prime d'actions accréditives de 1 078 561 $ (1 739 416 $ en 2025).

14. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2026

Le 31 octobre 2025, la Société a clôturé un placement privé avec l'entremise de courtiers d'un montant de 10 000 000 $, composé de:

- 58 823 530 unités au prix de 0,085 $ par unité, pour un produit brut de 5 000 000 $
- 41 666 666 unités accréditives au prix de 0,12 $ par unité, pour un produit brut de 5 000 000 $

Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action de catégorie « B » de la Société au prix de 0,12 $ jusqu'au 31 octobre 2028. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, totalisant 1 281 162 $.

Chaque unité accréditive est composée d'une action de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action de catégorie « B » de la Société au prix de 0,12 $ jusqu'au 31 octobre 2028. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, totalisant 1 004 764 $. La Société a comptabilisé un autre passif de 1 078 561 $ correspondant à la prime sur les actions accréditives.

La Société a payé des frais d'émission d'actions de 450 000 $ en trésorerie et a émis 4 264 711 bons de souscription aux courtiers, comptabilisés pour un montant de 92 882 $. Chaque bon de souscription émis aux courtiers permet à son porteur d'acquérir une action de catégorie « B » au prix de 0,12 $ par action jusqu'au 31 octobre 2028.

Exercice terminé le 30 juin 2025

Le 26 juin 2025, la Société a clôturé une tranche supplémentaire de son placement privé sans intermédiaire pour un produit brut de 256 000 $ composé de 5 120 000 unités au prix de 0,05 $. Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » de la Société au prix d'exercice de 0,08 $ jusqu'au 26 juin 2028. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 69 257 $.

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a de plus émis 10 000 000 d'unités en règlement d'un créditeur d'un montant de 500 000 $. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 135 268 $.

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a de plus émis 6 000 000 d'unités à titre d'avance sur contrat d'une valeur de 300 000 $. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 81 161 $.

Le 5 mai 2025, la Société a clôturé une tranche supplémentaire de son placement privé sans intermédiaire, pour un produit brut supplémentaire de 1 613 004 $ composé de :

- 25 620 000 unités au prix de 0,05 $ l'unité pour un produit brut de 1 281 000 $; et
- 5 533 400 actions ordinaires accréditives au prix de 0,06 $ l'action pour un produit brut de 332 004 $.

14. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2025 (suite)

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet au détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 $ l'action jusqu'au 6 mai 2028, sous réserve d'une accélération dans certaines circonstances. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 345 753 $ et de la prime sur actions accréditives de 83 001 $ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a de plus émis 60 000 000 d'unités à titre d'avance sur contrat d'une valeur de 3 000 000 $. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 809 725 $.

Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 128 004 bons de souscription à un intermédiaire. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix de 0,05 $ par unité jusqu'au 6 mai 2028.

Le 3 avril 2025, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire de 1 668 040 $, composé de:

- 2 300 000 unités au prix de 0,05 $ l'unité pour un produit brut de 115 000 $; et
- 25 884 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,06 $ l'action pour un produit brut de 1 553 040 $.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet au détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 $ l'action jusqu'au 3 avril 2028, sous réserve d'une accélération dans certaines circonstances. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 32 652 $ et de la prime sur actions accréditives de 258 840 $ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 1 535 040 bons de souscription à un intermédiaire. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix de 0,05 $ par unité jusqu'au 3 avril 2028.

Le 3 mars 2025, la Société a émis 60 000 000 unités au prix de 0,05 $ pour un produit brut de 3 000 000 $. Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » de la Société au prix d'exercice de 0,08 $ jusqu'au 3 mars 2028. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 830 469 $.

Le 18 février 2025, un administrateur a exercé 10 000 000 de bons de souscription au prix de 0,05 $ pour un produit brut de 500 000 $. Le produit brut a été présenté avec la juste valeur des bons de souscription au montant de 148 020 $.

Le 11 décembre 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier de 5 254 013 $ se composant des éléments suivants:

- 12 943 500 unités au prix de 0,055 $ l'unité pour un produit brut de 711 893 $;
- 69 878 770 actions ordinaires accréditives au prix de 0,065 $ l'action pour un produit brut de 4 542 120 $.

14. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2025 (suite)

Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 $ jusqu'au 11 décembre 2027. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 172 092 $ et de la prime sur actions accréditives de 1 397 575 $ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 4 085 236 bons de souscription à un intermédiaire. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix de 0,055 $ par unité jusqu'au 11 décembre 2027.

Le 10 octobre 2024, la Société a complété un placement privé sans intermédiaire de 20 866 666 unités au prix de 0,06 $ l'unité pour un produit brut de 1 252 000 $. Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » de la Société et un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 $ jusqu'au 10 octobre 2027. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 405 041 $.

Le 24 juillet 2024, la Société a complété un placement privé composé de 112 500 000 unités au prix de 0,04 $ l'unité pour un produit brut de 4 500 000 $. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » de la Société au prix d'exercice de 0,06 $ jusqu'au 24 juillet 2027. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 1 242 483 $.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »)

Le 2 avril 2026, la Société a reçu l'approbation de la TSXV pour lancer une OPRCNA. Conformément à l'avis de la TSXV, la Société est autorisée à racheter aux fins d'annulation jusqu'à un maximum de 80 000 000 d'actions de catégorie « B », représentant environ 10 % de son flottant public à cette date. Le programme a débuté le 3 avril 2026 et prendra fin le 2 avril 2027.

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Options d'achat d'actions

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions de la Société. Il a été initialement adopté en octobre 1996 et approuvé par les actionnaires de la Société le 1er décembre 1997, et a par la suite été modifié à quelques reprises avec l'approbation des actionnaires, en décembre 2001 et 2012 ainsi qu'en août 2023. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par le conseil d'administration. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur au prix de clôture des actions ordinaires sur la Bourse de croissance TSX, la journée précédant l'octroi, sous réserve du prix d'exercice minimum permis par les règles de cette bourse au moment de chaque attribution. La date d'expiration des options ne peut excéder 5 ans de la date de leur octroi et les options ne peuvent être cédées ni transférées.

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Options d'achat d'actions (suite)

Le nombre maximal d'actions qui peut être émis en vertu du régime d'options est de 60 000 000. Le nombre maximal d'actions qui peut être réservé pour un bénéficiaire au cours d'une période de 12 mois en vertu du régime est de 5 % du nombre d'actions émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non diluée). Le nombre total maximal d'actions de la Société qui peuvent être émises en vertu de l'ensemble de la rémunération en titres attribuée ou émise à des initiés (en tant que groupe) ne doit pas excéder 10 % des actions émises de la Société à tout moment (sauf si la Société a obtenu l'approbation requise des actionnaires désintéressés conformément aux exigences de la Bourse de croissance TSX).

Un maximum de 2 % des actions émises de la Société peut faire l'objet d'attributions d'options d'achat d'actions en faveur d'un consultant sur une période de douze mois. Un maximum de 2 % des actions émises de la Société peut faire l'objet d'attributions d'options d'achat d'actions en faveur d'une personne exerçant des activités de relations avec les investisseurs sur une période de douze mois. Les droits sur les options attribuées en faveur des consultants qui exercent des activités de relations avec les investisseurs ne peuvent être acquis que sur une période de douze mois, à raison du quart des options attribuées sur toute période de trois mois.

Le 30 mars 2026, le Conseil a approuvé une modification au régime d'options d'achat d'actions de la Société afin d'augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société pouvant être émises à l'exercice des options en vertu du régime à 119 026 226 actions ordinaires (représentant environ 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société). La modification au régime demeure assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX ainsi qu'à l'approbation des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée annuelle et générale des actionnaires.

En avril 2026, le Conseil a autorisé l'octroi futur d'un total de 51 600 000 options d'achat d'actions dans le cadre du régime à certains administrateurs, dirigeants, employés et consultants, dont 23 500 000 options aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Les options seront valides jusqu'en avril 2031, à un prix d'exercice de 0,10 $ par action ordinaire. Les options ne seront octroyées qu'après l'approbation par les actionnaires de la modification du régime et seront acquises à raison de 20 % dès cette approbation, puis de 20 % chaque année à compter d'avril 2027.

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2026 ET 2025	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen pondéré**
		$
En circulation au 30 juin 2024	26 464 267	0,06
Octroyées	6 500 000	0,05
Expirées	(866 667)	0,05
Cancellées	(1 933 333)	0,05
En circulation au 30 juin 2025	30 164 267	0,06
Octroyées	**21 600 000**	**0,08**
Exercées	**(6 317 333)**	**0,09**
Cancellées	**(866 667)**	**0,08**
Expirées	**(1 690 134)**	**0,07**
En circulation au 30 juin 2026	**42 890 133**	**0,07**
Exerçables au 30 juin 2026	**27 456 800**	**0,06**

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Options d'achat d'actions (suite)

Le cours moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice des options était de 0,11 $.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a octroyé des options d'achat d'actions à des administrateurs et employés de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions, qui s'établissait à 0,04 $ (0,03 $ au 30 juin 2025), a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Prix moyen de l'action à la date d'octroi	0,07 $	0,05 $
Taux de dividende attendu	–	–
Volatilité moyenne attendue	72 %	73 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,87 %	2,96 %
Durée de vie moyenne prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice moyen	0,06 $	0,05 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue.

Au cours de l'exercice 2026, un montant de 655 017 $ (160 918 $ pour l'exercice 2025) au titre des charges de rémunération fondée sur des actions (entièrement liées à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé aux résultats et porté au crédit du surplus d'apport.

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Options d'achat d'actions (suite)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime :

NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2026		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
EN CIRCULATION	EXERÇABLE	$	
856 800	856 800	0,09	Décembre 2026
2 000 000	2 000 000	0,10	Avril 2027
1 000 000	1 000 000	0,05	Novembre 2027
12 000 000	12 000 000	0,05	Août 2028
600 000	600 000	0,05	Décembre 2028
2 600 000	1 800 000	0,05	Août 2029
1 500 000	1 000 000	0,05	Janvier 2030
1 500 000	1 000 000	0,05	Février 2030
20 833 333	7 200 000	0,08	Août 2030
42 890 133	27 456 800		

NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2025		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
EN CIRCULATION	EXERÇABLE	$	
100 000	100 000	0,05	Juillet 2025
1 000 000	1 000 000	0,05	Décembre 2025
5 140 800	5 140 800	0,09	Décembre 2025
266 667	266 667	0,05	Janvier 2026
856 800	856 800	0,09	Décembre 2026
2 000 000	2 000 000	0,10	Avril 2027
1 000 000	1 000 000	0,05	Novembre 2027
12 833 333	9 066 667	0,05	Août 2028
1 000 000	1 000 000	0,05	Juin 2026
2 966 667	1 166 667	0,05	Août 2029
1 500 000	500 000	0,05	Janvier 2030
1 500 000	500 000	0,05	Février 2030
30 164 267	22 597 600		

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Bons de souscription aux investisseurs

Les mouvements des bons de souscription aux investisseurs se détaillent comme suit:

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2026 ET 2025	
	Nombre de bons de souscription	**Prix d'exercice moyen pondéré**
		$
En circulation au 30 juin 2024	194 011 656	0,07
Octroyés	315 350 166	0,07
Exercés	(10 000 000)	0,05
Expirés	(18 382 000)	0,15
En circulation au 30 juin 2025	480 979 822	0,07
Octroyés - placements privés	**100 490 196**	**0,12**
Octroyés (note 12)	**185 245 557**	**0,10**
Exercés	**(15 160 672)**	**0,06**
Expirés	**(20 525 000)**	**0,15**
En circulation au 30 juin 2026	**731 029 903**	**0,09**

Au cours de 2026, la Société a émis des bons de souscription aux investisseurs dans le cadre de placements privés. La juste valeur moyenne pondérée de 0,02 $ (0,01 $ au 30 juin 2025) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 JUIN 2026	**30 JUIN 2025**
Prix moyen de l'action à la date d'octroi	0,07 $	0,05 $
Taux de dividende attendu	–	–
Volatilité moyenne attendue	75 %	72 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,53 %	2,95 %
Durée de vie moyenne prévue	3 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen	0,12 $	0,07 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des bons de souscription.

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Bons de souscription aux investisseurs (suite)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription aux investisseurs :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2026	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
	$	
27 181 250	0,05	Septembre 2026
12 710 000	0,05	Octobre 2026
5 225 000	0,05	Novembre 2026
6 250 000	0,05	Décembre 2026
27 674 688	0,06	Mars 2027
18 110 000	0,06	Avril 2027
28 848 312	0,06	Mai 2027
8 551 400	0,06	Juin 2027
112 500 000	0,06	Juillet 2027
16 700 000	0,08	Octobre 2027
12 943 500	0,08	Décembre 2027
60 000 000	0,08	Mars 2028
2 300 000	0,08	Avril 2028
85 380 000	0,08	Mai 2028
21 120 000	0,08	Juin 2028
87 040 000	0,06	Juillet 2028
14 905 298	0,09	Septembre 2028
14 395 259	0,10	Septembre 2028
41 666 666	0,12	Octobre 2028
58 823 530	0,12	Octobre 2028
68 905 000 (classés en passifs)	0,15 à 0,20	Janvier 2031
731 029 903		

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2025	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
15 025 000	0,15 $	Juillet 2025
5 000 000	0,15 $	Septembre 2025
500 000	0,15 $	Octobre 2025
29 568 750	0,05 $	Septembre 2026
15 626 506	0,05 $	Octobre 2026
5 225 000	0,05 $	Novembre 2026
6 250 000	0,05 $	Décembre 2026
28 724 688	0,06 $	Mars 2027
18 310 000	0,06 $	Avril 2027
28 848 312	0,06 $	Mai 2027
12 551 400	0,06 $	Juin 2027
112 500 000	0,06 $	Juillet 2027
20 866 666	0,08 $	Octobre 2027
12 943 500	0,08 $	Décembre 2027
60 000 000	0,08 $	Mars 2028
2 300 000	0,08 $	Avril 2028
85 620 000	0,08 $	Mai 2028
21 120 000	0,08 $	Juin 2028
480 979 822		

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Bons de souscription à des intermédiaires

Les mouvements des bons de souscription à des intermédiaires se détaillent comme suit :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2026 ET 2025	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		$
En circulation au 30 juin 2024	1 217 500	0,15
Octroyés	5 748 280	0,05
En circulation au 30 juin 2025	6 965 780	0,07
Octroyés	**4 264 711**	**0,12**
Expirés	**(1 162 500)**	**0,15**
En circulation au 30 juin 2026	**10 067 991**	**0,08**

Au cours de l'exercice 2026, la Société a émis des bons de souscription à des intermédiaires dans le cadre de placements privés. La juste valeur moyenne pondérée de 0,02 $ (0,02 $ au 30 juin 2025) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Prix moyen de l'action à la date d'octroi	0,07 $	0,05 $
Taux de dividende attendu	–	–
Volatilité moyenne attendue	72 %	72 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,40 %	2,82 %
Durée de vie moyenne prévue	3 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen	0,12 $	0,05 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne des bons de souscription octroyés.

Au cours de l'exercice 2026, un montant de 92 882 $ (115 383 $ en 2025) de frais d'émission d'actions a été comptabilisé au déficit et crédité au surplus d'apport.

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription à des intermédiaires :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2026	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
45 000	0,05 $	Septembre 2026
10 000	0,06 $	Mars 2027
4 085 236	0,06 $	Décembre 2027
1 535 040	0,05 $	Avril 2028
128 004	0,05 $	Mai 2028
4 264 711	0,12 $	Octobre 2028
10 067 991		

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Bons de souscription à des intermédiaires (suite)

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2025	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
862 500	0,15 $	Juillet 2025
300 000	0,15 $	Septembre 2025
45 000	0,05 $	Septembre 2026
10 000	0,06 $	Mars 2027
4 085 236	0,06 $	Décembre 2027
1 535 040	0,05 $	Avril 2028
128 004	0,05 $	Mai 2028
6 965 780		

16. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Administration

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Salaires et charges sociales	**1 361 570**	1 610 120
Rémunération fondée sur des actions	**655 017**	160 918
Honoraires professionnels	**619 266**	604 567
Relations avec les actionnaires et les investisseurs	**1 048 846**	717 304
Frais de bureau, assurances et autres charges	**641 524**	310 216
Frais bancaires	**39 761**	61 720
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 425**	192 431
	4 373 409	3 657 276

Prospection et évaluation

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Prospection et évaluation	**2 590 012**	13 792 270
Crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédit de droits miniers	**–**	(2 407 478)
Règlement d'un litige avec Revenu Québec	**–**	(959 789)
Disposition d'une propriété [(1)]	**–**	(1 500 000)
Produit de la vente d'or et d'argent	**–**	(602 327)
	2 590 012	8 322 676

[(1)] Entente d'option

Le 8 juillet 2024, LaFleur a choisi d'accélérer l'exercice des conditions restantes de l'entente conclue le 17 juin 2024 en procédant au paiement d'un montant total de 1 500 000 $ au moyen de l'émission d'actions de son capital social afin d'acquérir l'intérêt de 75 % restant dans la propriété. LaFleur a émis 4 299 211 actions à Abcourt à un prix réputé de 0,3489 $ par action.

16. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

Charges financières

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Intérêts sur la dette à long terme	**3 462 289**	66 417
Charges de désactualisation	**1 809 538**	353 117
Frais de financement	**557 446**	15 437
Intérêts sur les obligations découlant d'un contrat de location	**26 969**	2 295
Intérêts liés au règlement d'un litige avec Revenu Québec	**–**	(505 874)
Autres	**–**	17 654
	5 856 242	(50 954)

La rémunération des employés comprend les charges suivantes :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Salaires et charges sociales	**21 187 944**	7 661 456
Rémunération fondée sur des actions	**655 017**	160 918
	21 842 961	7 822 374

17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont la haute direction, soit le Chef de la direction ainsi que le Chef de la direction financière et les administrateurs.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Salaires et charges sociales	**1 924 079**	1 150 020
Rémunération fondée sur des actions	**439 215**	102 582
	2 363 294	1 252 602

En plus des montants présentés à la note sur la rémunération des principaux dirigeants, voici les transactions entre parties liées pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025 :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Honoraires professionnels avec une firme dans laquelle un des administrateurs de la Société était un associé [(1)]	**608 365**	390 734

(1) L'administrateur a cessé d'être associé de cette firme au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026.

17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Au 30 juin 2026, le montant dû aux parties liées avant le départ de l'administrateur s'élevait à 76 353 $ (701 291 $ au 30 juin 2025). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS

La charge d'impôt sur le résultat et d'impôts miniers se compose des éléments suivants :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Impôts miniers et crédits de droits miniers	**(3 195 369)**	(50 284)
Recouvrement d'impôts différés et impôts miniers différés	**(856 849)**	(1 561 389)
	(4 052 210)	(1 611 673)

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	**2025**
	$	$
Perte avant impôts	**(32 155 477)**	(16 032 688)
Impôts au taux de base combiné de 26,5% (26,5 % en 2025)	**(8 521 201)**	(4 248 662)
Différences temporaires non constatées	**7 862 517**	2 603 763
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	**1 172 417**	1 203 662
Rémunération fondée sur des actions	**173 850**	42 643
Variation de la juste valeur des bons de souscription	**(441 881)**	–
Respect des obligations liées aux financements accréditifs	**(856 849)**	(1 397 575)
Impôts miniers et crédits de droits miniers	**(3 195 369)**	(50 284)
Impôts miniers imposables (déductibles)	**32 930**	13 325
Charges non déductibles, revenus non imposables et autres	**(278 624)**	221 455
Impôts sur le résultat et impôts miniers	**(4 052 210)**	(1 611 673)

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS (SUITE)

Actifs (passifs) d'impôts différés comptabilisés :

	30 JUIN 2025	RÉSULTATS	30 JUIN 2026
Crédits d'impôt relatifs aux ressources	**(202 136)**	**(466 285)**	**(668 421)**
Immobilisations corporelles		**(810 609)**	**(810 609)**
Débenture convertible	**(163 814)**	**163 814**	**–**
Charges de prospection et d'évaluation		**567 447**	**567 447**
Pertes autres qu'en capital	**365 950**	**545 633**	**911 583**
Total des actifs d'impôts différés	**–**	**–**	**–**
Reprise des autres passifs liés aux actions accréditives	**–**	**856 849**	**–**
Impôts différés sur le résultat	**–**	**856 849**	**–**

	RÉSULTATS	CAPITAUX PROPRES	30 JUIN 2025
Crédits d'impôt relatifs aux ressources	(202 136)	–	(202 136)
Débenture convertible	–	(163 814)	(163 814)
Pertes autres qu'en capital	365 950	–	365 950
Total des actifs d'impôts différés	163 814	(163 814)	–
Reprise des autres passifs liés aux actions accréditives	1 397 575	–	–
Impôts différés sur le résultat	1 561 389	–	–

Au 30 juin 2026, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté :

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	DROITS MINIERS
Actifs de prospection et d'évaluation	**80 428 027**	**74 556 671**	**8 684 937**
Pertes autres qu'en capital	**24 651 510**	**14 992 305**	**–**
Pertes en capital	**2 655 122**	**2 655 122**	**–**
Frais d'émission d'actions	**2 129 563**	**2 129 563**	**–**
Obligations découlant d'un contrat de location	**267 109**	**267 109**	**–**
Dette à long terme	**1 773 810**	**1 773 810**	**–**
Provisions liées à la restauration de sites miniers	**2 470 703**	**2 470 703**	**–**
	114 375 844	**98 845 284**	**8 684 937**

Au 30 juin 2025, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté :

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	DROITS MINIERS
Immobilisations	2 104 475	2 006 086	–
Actifs de prospection et d'évaluation	53 321 747	42 796 019	12 587 463
Pertes autres qu'en capital	23 329 142	18 343 673	–
Pertes en capital	2 655 122	2 655 122	–
Frais d'émission d'actions	781 263	781 263	–
Obligations découlant d'un contrat de location	31 494	31 494	–
Provisions liées à la restauration de sites miniers	1 679 284	1 679 284	1 679 284
	83 902 527	68 292 941	14 266 747

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS (SUITE)

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôt différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que les résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés; ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 29 725 239 $ (22 029 867 $ au 30 juin 2025).

Au 30 juin 2026, la Société dispose des pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. L'actif d'impôts différé sur ces pertes n'a pas été constaté. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	FÉDÉRAL	QUÉBEC
2032	154 679	154 679
2033	377 089	376 640
2034	219 388	219 388
2035	271 736	250 618
2036	2 878 502	279 343
2037	353 240	351 495
2038	283 826	282 063
2039	163 369	163 369
2040	99 655	99 655
2041	239 576	239 576
2042	655 107	272 795
2043	3 326 765	588 097
2044	6 241 111	2 394 584
2045	8 136 518	8 069 054
2046	1 250 949	1 250 949
	24 651 510	14 992 305

19. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques de gestion des risques

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de la Société sont résumés, par catégories, à la note 4, *Instruments financiers*. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques à partir du siège social, en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer que les flux de trésorerie à court et à moyen terme sont suffisants en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne vend pas d'options. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-dessous.

19. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque du marché est le risque des variations de prix, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de l'or et le cours des actions détenues qui affectent le revenu de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque du marché dans des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

Risque lié au taux de change

La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des devises, principalement en ce qui concerne sa trésorerie ainsi que ses facilités de crédit et d'emprunt libellées en dollars américains, et est donc exposée à des gains ou des pertes importants en matière de change. Au 30 juin 2026, la dette à long terme libellée en dollars américains s'élevait à 37 064 000 $ et le solde de trésorerie s'élevait à 230 000 $.

Sur la base des soldes au 30 juin 2026, une fluctuation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables restant constantes) aurait entraîné une variation de la perte nette et des capitaux propres d'environ 1 850 000 $ pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (néant en 2025).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les dépôts en fidéicommis portent intérêt à un taux fixe. En ce qui concerne les dépôts en fidéicommis, la Société est exposée à une variation limitée de la juste valeur de par la nature de l'actif.

La dette à long terme porte intérêt à un taux variable ce qui expose la Société à une variation liée au taux d'intérêt. Les contreparties ne peuvent exiger un règlement uniquement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur. La sensibilité du résultat net d'une variation des taux d'intérêt de +/- 0,5 % aurait un impact non significatif. Ce changement est considéré comme raisonnablement possible dans le marché actuel.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations envers la Société. La Société est exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie.

Le risque de crédit sur la trésorerie est limité, car les contreparties sont des banques de bonnes réputations dont la cote de crédit externe est excellente.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes. La Société établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. Les créditeurs et charges à payer sont dus au cours du prochain exercice. Le remboursement du capital de la facilité d'emprunt et de la facilité de crédit débutera respectivement en février 2027 et en juillet 2027, tandis que les intérêts sont payables mensuellement.

19. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles relatives aux créditeurs et à la dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts, sont les suivantes :

	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS
	$	$	$	$
Créditeurs et charges à payer	10 174 442	10 174 442	10 174 442	–
Facilité de crédit	14 834 566	21 331 112	2 764 699	18 566 413
Débenture senior	22 229 858	29 461 265	5 986 609	23 474 656
	47 238 866	60 966 819	18 925 750	42 041 069

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont regroupés selon trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Par conséquent, aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté. La valeur comptable de la facilité de crédit et de la débenture senior se rapproche de la juste valeur, étant donné que le différentiel de crédit est similaire au différentiel de crédit que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information et est classée au niveau 2 dans le niveau de hiérarchie des justes valeurs. Les bons de souscription sont présentés à leur juste valeur, comme il est décrit à la note 12, et sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

20. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2026, le capital de la Société est constitué de dette à long terme et de capitaux propres de 25 203 499 $ (capitaux propres négatifs de 599 534 $ au 30 juin 2025). L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations relativement à ses opérations et son programme d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses opérations, ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours des douze mois terminés le 30 juin 2026. La Société est soumise à des exigences réglementaires relativement à l'utilisation des fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais de prospection et d'évaluation admissibles. Au cours de la période, la Société a respecté ces exigences réglementaires. Outre les financements accréditifs, la Société n'est assujettie à aucune exigence de capital imposée de l'externe.

21. ENGAGEMENTS

Financements accréditifs

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales entraînerait des conséquences fiscales négatives pour la Société ou pour les investisseurs. Par le passé, la Société a respecté ses engagements en vertu des conventions d'actions accréditives signées. Au cours de l'année civile 2025, la Société a reçu 6 885 044 $ à la suite de financements accréditifs pour lesquels elle a renoncé ou renoncera aux déductions fiscales au profit des investisseurs. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu d'un an à compter de la date de renonciation. Au 30 juin 2026, le solde non dépensé lié aux financements accréditifs est de 2 614 874 $.

Redevances

Au 30 juin 2026, les redevances suivantes sont payables sur la production effectuée sur les propriétés minières de la Société :

Propriétés	Redevances
Elder	2 à 3 % NSR
Vendôme	2 % NSR sur les claims Xstrata
Tagami	1 à 2 % NSR
Jonpol	2,5 % NSR
Aldermac	2 $/tonne sur 1 500 000 tonnes
Aldermac ouest	2 % NSR
Géant Dormant	5 $/tonne pour un total de 350 000 tonnes
	1,5 % NSR

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie afin d'identifier les redevances qui sont payables sur ses propriétés minières, certaines d'entre elles peuvent être assujetties à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Le 19 septembre 2025, la Société a exercé son option de réduire la redevance nette de fonderie sur tous les minéraux métalliques et non métalliques extraits ou autrement récupérés de chacune des propriétés Géant Dormant et Dormex, détenues par Maverix Metals, de 2 % à 1,5 % conformément aux termes d'une entente de redevance conclue entre la Société et Maverix le 22 septembre 2022. Le taux de redevance a été réduit de 0,5 % en contrepartie d'un paiement en espèces de 2 000 000 $ US (2 757 600 $ CA). La Société a comptabilisé le montant versé dans les immobilisations sous Exploration - Bâtiments et équipements.

22. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Après le 30 juin 2026, les événements suivants sont survenus au sein de la Société. Par conséquent, leur incidence sur les états financiers reste à déterminer :

Débenture senior

Le 2 septembre 2026, la Société a clôturé une augmentation du montant de la débenture senior garantie auprès de Glencore, le faisant passer de 30 000 000 $ US à 40 000 000 $ US. Aux termes de la débenture augmentée, la deuxième tranche a été portée de 11 875 000 $ US à 21 875 000 $ US et sera avancée en deux versements. Le premier versement, d'un montant de 19 875 000 $ US, a été effectué le 2 septembre 2026. Le versement restant, d'un montant de 2 000 000 $ US, a été effectué le 1er octobre 2026.

La Société a émis 46 943 333 bons de souscription non transférables à Glencore. Chaque bon de souscription donne le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,12 $ par bon de souscription jusqu'au 30 avril 2030.

À la suite de la modification de la débenture senior auprès de Glencore, la Société a remboursé intégralement la facilité de crédit de Nebari.

Exercice de bons de souscription

En août et en septembre 2026, deux administrateurs ont exercé respectivement 25 294 120 bons de souscription au prix de 0,06 $ et 15 000 000 de bons de souscription au prix de 0,05 $, pour un montant total de 2 267 647 $.